

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 31 DEC. 2018

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 95-239 du 2 mars 1995 modifié portant statut particulier du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2018 autorisant, au titre de 2019, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Xavier COLIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », chef du service sécurité et sûreté, musée et domaine national du château de Fontainebleau, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement

au grade de principal de 2^{ème} classe du corps d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Anne-Sophie DESTRUMELLE, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », adjointe au chef du département de l'accueil des publics, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine ;
- Madame Gaëlle GIRARD, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », adjointe au chef du service de la logistique, de la surveillance et de la sécurité, Mobilier national et Manufactures des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Monsieur Pascal VANZATO, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », chef du service du contrôle d'accès, château, musée et domaine national de Versailles.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Anne-Sophie DESTRUMELLE, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », adjointe au chef du département de l'accueil des publics, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 3

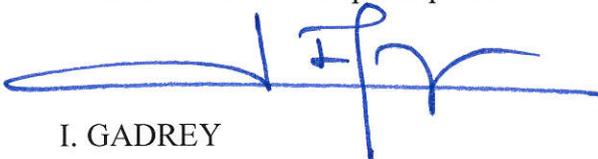
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 DEC. 2018

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY